



**Délibération n°2025-05**

Date de la convocation : 22 janvier 2025

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Nombre de conseillers présents :    | 13 |
| Nombre de conseillers votants :     | 14 |
| - dont « pour » :                   | 14 |
| - dont « contre » :                 | 0  |
| - « abstention » :                  | 0  |

**Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration**

*Le 28 janvier 2025 à 14h00*

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

**Etaient présents :** Robert BACHERE, Valérie BRETTHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Roland TOUYA, Jean-Michel DULUCQ

**Etaient excusés :** Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER,

**Etaient Absents :** Lucie LOUBERE, Marie Noëlle APOLDA, Jacques HERNANDEZ,

**Pouvoirs :** Marie-Hélène SAGET à Robert BACHERE,

**Secrétaire de séance :** Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Décide que le prochain conseil d'administration se tiendra à Misson
- Monsieur le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](http://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

Serge LASSERRE

